

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE464

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 36

À la première phrase de l'alinéa 77, après la référence :

« 1° »,

substituer au mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.